



## LA VIE DANS LE RÉSEAU

### ■ Restructuration du Réseau Lynx dans le Massif Vosgien.

De nouvelles sessions de formation et de recyclage de correspondants vont être organisées dans le massif vosgien au début de l'année 2001. A la suite du départ ou de la mutation de différents correspondants, il était en effet nécessaire de renforcer les effectifs du réseau dans plusieurs régions. Grâce à ces nouvelles sessions, les correspondants du réseau couvriront de façon plus homogène l'ensemble du massif. Des correspondants de sensibilité différente (forestiers, brigades vertes, chasseurs, naturalistes...) seront formés au cours de ces sessions. Chacun d'entre nous reconnaît également que la diversité des opinions qui peuvent s'exprimer au sein du réseau est source de richesse. En outre, des informateurs variés, présents sur l'ensemble des massifs forestiers, permettent de mieux déceler la présence du lynx en multipliant les sources d'information possibles.

Dans un deuxième temps, il est prévu d'organiser des réunions de sensibilisation pour des publics avertis (forestiers, chasseurs, etc.), afin d'inciter ces personnes à communiquer plus fréquemment leurs éventuelles observations de lynx aux correspondants.

A la demande de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), les coordinateurs du Réseau-Lynx des départements du Ht-Rhin, Bas Rhin et de la Hte Saône ont organisé respectivement les 29 septembre, 6 et 12 octobre 2000, des réunions préparatoires avec les différentes associations et administrations intéressées. Dans les Vosges, ces dernières ont été contactées par courrier. Les agents des Services Départementaux de Garderie (ONCSF), de l'Office National des Forêts, des Parcs Naturels Régionaux, des Fédérations départementales des chasseurs, des Brigades Vertes du Ht-Rhin, les membres des Associations de Protection de la Nature, de Louveterie et de piègeurs participeront à cette restructuration du réseau.

### ■ Réunions des commissions départementales de constatation des dommages :

**JURA** (12 septembre 2000) : La Commission était composée de représentants du Syndicat des éleveurs d'ovins, du Laboratoire départemental d'analyse, de l'Association Jura Nature Environnement, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (coordinateur du Réseau-Lynx) et de l'ONCFS. Elle a examiné 5 dossiers pour lesquels il existait une divergence d'avis entre les correspondants et l'éleveur sur la responsabilité du lynx dans une attaque. L'avis des correspondants a été retenu dans quatre cas. Pour le dernier dossier, qui concernait un veau, la responsabilité du lynx a été retenue comme « douteuse » par la Commission. Le correspondant avait infirmé l'interven-

tion du lynx.

**Ht-Rhin** (21 décembre 2000) : Il s'agissait d'examiner huit dossiers de constatation de dommages litigieux. Cette commission était composée de représentants du Syndicat des éleveurs d'ovins, de la Fédération départementale des chasseurs, des Vétérinaires, des Services Vétérinaires départementaux (coordinateur du Réseau-Lynx) et de l'ONCFS. La commission a retenu l'avis des correspondants dans cinq cas. Pour les trois cas restants, jugés « probables » ou « douteux » par les correspondants, la commission a rejeté la responsabilité du lynx, en considérant que les éléments techniques observés lors de la visite de l'exploitation démontraient sans équivoque possible que le lynx n'était pas responsable de l'attaque (absence de traces de morsures sur le cou des proies).

### ■ Elimination de lynx

En 2000, pour prévenir de nouveaux cas de prédation sur le cheptel domestique dans des secteurs ayant subi de nombreuses attaques, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) a autorisé la destruction de deux lynx respectivement sur la commune de CORVEISSIAT (01) et sur les communes de CERNON (39) ou CHEMILLA (39) (Cf. Bulletin n°5, rubrique « LA VIE DANS LE RÉSEAU »).

Le 16 septembre 2000, à 20h35, un lynx juvénile femelle de 3.8 kg a été capturé vivant dans l'exploitation de Mme DORAND à CERNON (39) par le Service départemental de Garderie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Cet animal a été pris dans un piège à lacet placé près d'un mouton tué par un lynx. Cet animal, trop jeune pour être responsable des dommages enregistrés sur cette exploitation, a été relâché sur place. Pour préserver ce jeune animal et ses éventuels frère(s) et sœur(s), le MATE a suspendu son autorisation de capture dans ce secteur jusqu'à la fin de l'année. L'élimination de la mère, auteur probable des dégâts, aurait en effet abouti à la mort des jeunes. Cette autorisation qui était seulement effective pendant le second semestre 2000, devrait être prolongée à partir du mois de février 2001 quand les jeunes ne seront plus dépendant de leur mère.

### ■ Compensation financière en 2000 :

Depuis 1998, la Direction Financière de l'ONCFS, à la demande du MATE, est chargée d'assurer la compensation financière des dommages de lynx et de loup. En 2000 (situation au 27/12/2000), le montant des compensations financières qui devront être versées pour des dommages de lynx au cheptel domestique s'élève à 269 700 F, dont 98% dans le Massif jurassien (Ain : 85 286 F, Doubs : 10 555 F et Jura : 169 130 F).





osses des denx broies  
empiles sur le même  
j'aurait le bled...  
denx ete mes bar nu  
den' il s'est avéré que  
denx ete bédijement  
pille de l'année de 15  
de chelienis (maie  
lune des BRESUN  
0' des chassentis out

**ceci l'ajlement nne**

18	10	18	28
3	1	1	2
15	8	18	48
3	0	0	2
80	82	00	LATOT
88-	81-	88-	

**de cadavres de**

5000'  
' nu cas de 1881 à  
' ete retournés ben-  
' (1880). Dans le Massif  
en coms de la del-  
1880. Dix huit cadav-  
ons les cinq ans de-  
ssienne' en moins 8  
ete aidante debuis 10  
pien 1). Dans les Al-  
eni drossier d'elou-  
e est l'atsempisapie-  
e cadavres retournés  
ctions illicites (1880).  
à la mortelle nst-  
niffées (u=21) bnie  
on nu train (80% des  
constatés est la col-  
dien (u=2). La ble-  
Massifs sibin (u=2).  
cadavres de flux out  
ion des casades qu  
luis' région de Mo-  
s années (Coi de la  
ce est l'edijement  
ans des secrets on  
les de reproduction.  
etes de cadavre de

ceftainement l'edijer à cet endroit  
sement qu l'égue bar les flux est bossipie et  
(14) il moule nue fois encole dne je tranche-  
cmaie qu l'uis et la Montagne qu l'uscie  
enlambre je l'égue entre les l'elies de la manie  
lenu à enliron 500 m qu l'out « Casot » dni  
(MATHIEU' com' beld'). Cet accideit est sur-  
le LCA sur ce floucon de loie l'elie  
l'edijement' des sandiers sont beldies bar  
l'atsempisapieement' nentis bar je train. Les  
etes d'emprouboit' beldis 10'5 kà. Il a ete l'et  
fenu. Cet anmal dni beldentis nu excellen'  
d'antre bar denx l'uis de denx mertes de man-  
enlout' la loie l'elie est encaidee de bar et  
m de la soie d'nu l'unnel l'eloligie. A cet  
de COGNOISES (01) sur la loie l'elie' à 12  
comlet je 13 decembre 5000 sur la commune  
le d'atsempisapieement' de flux a ete de-  
ment qu casai s'etel).  
de la pss de l'oute à manent de l'aprouche-  
baroi qu l'entouche d'out et d'atsempisapieement'  
nue anmalie qu coeni (anmalieement' de la  
l'etel'antre de l'ou). Elle boulaie ete l'ie à  
s'atsempisapieement' (l'ecmiche l'etel'iee bar l'ecole  
d'atsempisapieement' illicite' ni à nue l'atsempisapieement'  
ma l'et' bas commune. Elle l'et' l'ie ni à nue  
d'entel'iee. La cause de mortelle de cet an-  
beldentis nu ete de maigren' imboient' et  
bar je DI BONHIEF-BOSET. Beldis 2'8 kà. Il  
qu l'uis on il a ete s'atsempisapieement' je 28 octobrie 5000  
l'et' an l'aprouche Debeldement' d'atsempisapieement'  
l'iee et l'embie d'ean. Cet anmal a ete l'atsempisapieement'  
l'iee d'ans nue l'osse à l'elies non encole nti-  
de ZANGEOU (38) à beldentis l'atsempisapieement' qu  
comlet je 24 octobrie 5000' sur la commune  
le troisieme cadavre de flux a ete de-

Cas (01) - Pascal MATHIEU (OICSE)  
Photo 3 : Cadavre de flux decouvert le 24 octobrie 5000 à



de l'ain)  
(OICSE) d'elies d'atsempisapieement' de d'atsempisapieement'  
bar MM Jean ARBEU et Pascal MATHIEU  
qu l'uis). Cette observation a ete consigne

lien en l'atsempisapieement' la bnie d'ni  
les s'atsempisapieement' l'atsempisapieement'  
flux' à 30 mertes l'nu de  
ces denx anmalis s'atsempisapieement'  
consommées ybides exs  
kà) qu l'is d'atsempisapieement' s'atsempisapieement'  
s'atsempisapieement' de 24 kà et l'atsempisapieement'  
(22) denx casades  
decouvert sur la commune  
le 18 octobrie 5000

**bioie de 28kà**  
**le flux beld' d'ebies**

LOLAT	1	1	10
Losdien	0	0	0
l'atsempisapieement'	1	0	8
Albin	0	1	1
MASSEI	12	80	82
	11-	18-	81-

**flux**  
**l'apient 1 : nomple**

1882 et nu cas de 1888 s'  
dant la beldie 1888-80  
losdien' 3 cadavres on  
nides beldie (d'ebuis 18  
vies out ete decouvert'  
bnie je d'ebuis des anmalis  
cas out ete enl'edijer  
s'atsempisapieement'. Dans la cmaie l'uis  
beld' ancu cadavre u, s'  
tion d'nu bobnition (la  
ment nu beldie l'atsempisapieement'  
bar beldie d'nu d'ebuis  
l'eloligie qu nomple d'  
l'elie (1880) et les d'atsempisapieement'  
l'ienent les causes l'iee  
causes de mortelle l'iee  
l'ision s'atsempisapieement' nu l'eloligie d'  
l'elies causes de mortelle  
l'atsempisapieement' (u=48) et los  
ete decouvert' d'ans les  
Debuis 1884' 28 d'  
Helsson).  
l'ans en Montagne et l'edijer  
l'atsempisapieement' l'iee cmaie qu  
constatés d'ebuis beldie  
la l'eloligie de l'atsempisapieement'  
Elles out ete d'ebuis d'  
l'elies flux sont des beldie  
Ces d'atsempisapieement' decouvert'



## QUAND ON PARLE DU LYNX

### ▲ Table Ronde dans le Massif Vosgien

Les Parcs naturels régionaux des Ballons des Vosges, des Vosges du Nord et le Parc naturel du Pfälzerwald ont organisé le 7 octobre 2000 à Strasbourg une table ronde intitulée « Le lynx dans les Vosges et le Pfälzerwald, où en sommes-nous ? Bilan et perspectives pour le lynx ». Ont été conviées à cette manifestation les administrations et associations concernées par la présence du lynx dans le Massif vosgien et dans le Pfälzerwald, continuité forestière des Vosges du Nord en Allemagne (Palatinat). Dans une première partie, un exposé préparé par MM. VANDEL et STAHL (ONCFS) a permis de dresser le bilan de 17 années de suivi technique de la réintroduction du lynx dans le Massif vosgien, puis M. BARTMANN (Ministère de l'Environnement et des Forêts de Rhénanie-Palatinat) a présenté le contexte technique et politique relatif à la nouvelle présence du lynx dans le Palatinat. Dans un deuxième temps, un débat a été ouvert pour répondre aux questions suivantes : Le lynx, c'est quoi ? Quelles sont les problèmes liés à la présence de cette espèce ? Qui est concerné ? Comment peut-on avancer sur le terrain du dialogue, entre tous les acteurs concernés ?

Cette table ronde a permis de reconnaître la nécessité de mieux « porter sur la place publique » le débat sur l'acceptation de la présence de l'espèce dans les Vosges. Cette problématique concerne en effet la société dans son ensemble et tous les usagers de la nature. Pour progresser, il importe de bâtir une stratégie à trois niveaux : technique, politique et citoyen. Si les cercles techniques font actuellement correctement leur travail, la sphère politique a besoin d'être dynamisée et mieux informée, et il y a tout à faire en matière d'information des citoyens.

### ▲ Soirée publique consacrée aux chiens de protection

L'association Jura Nature Environnement a organisé le 10 octobre 2000 à Lons-le-Saunier (39) une réunion publique sur le thème des chiens de protection du cheptel domestique comme mesure de prévention contre les attaques de lynx. M. VANDEL (ONCFS) a présenté un exposé sur la coloni-

sation du Massif jurassien par le lynx, l'impact de ce prédateur sur le cheptel domestique et les résultats d'une expérimentation sur la mise en place de chiens de protection contre la prédation du lynx. M. RAYMOND (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Jura) a rappelé le rôle de l'administration en matière de gestion des dommages du lynx. Il a présenté notamment les mesures de prévention qui peuvent être financées dans le cadre d'un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE, Cf. rubrique LA VIE DANS LE RESEAU). Enfin M. WICK (Association ARTUS) a présenté son film intitulé « Le chien de protection ».

Le chien de protection n'est pas une technique traditionnellement utilisée dans le Massif jurassien. Les premiers essais montrent que cette pratique donne de très bons résultats si le chien travaille dans de bonnes conditions, ce qui suppose une forte motivation de la part de l'éleveur. La mise en place de ce type de mesure doit être raisonnée sur l'exploitation concernée, mais également à l'échelle de l'ensemble d'un secteur, afin d'éviter des reports de prédation sur les exploitations voisines ne disposant pas de chiens.

### ▲ Les éliminations de lynx discutées par le CNPN

Le 14 novembre 2000, MM. STAHL et VANDEL (ONCFS) ont exposé à la commission Faune du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) le bilan des éliminations de lynx réalisées depuis 1989 dans les secteurs à forts dégâts, en faisant des propositions d'amélioration de la procédure d'élimination (notamment une plus grande rapidité d'intervention quand les dégâts sont importants). Ces propositions se basent sur une analyse détaillée des conditions dans lesquelles apparaissent les dommages. Il a été convenu qu'à partir des propositions faites par l'ONCFS et des remarques émises par les membres du CNPN, l'administration rédigerait un cahier des charges fixant les conditions dans lesquelles de telles éliminations peuvent être mises en oeuvre à l'échelle départementale, et sous la responsabilité du Préfet. Ce document devrait être discuté lors d'une prochaine réunion de la commission Faune du CNPN.

### ▲ Rencontre Franco-Suisse

L'association Suisse de Protection de la Nature « PRO NATURA » a organisé les 1 et 2 décembre 2000 à SAIGNELEGIER (Suisse), un séminaire intitulé « Lynx dans l'arc jurassien : griffe d'un pays nature ».

Le statut du lynx dans la région transfrontalière du Massif jurassien et de son impact sur le cheptel domestique a été présenté par M. ZIMMERMANN KORA) pour la Suisse et MM VANDEL (ONCFS) pour la France. Ce séminaire a également traité le thème du lynx sous les angles de la symbolique, de la politique, mais aussi sous l'angle plus pratique de la gestion des problèmes posés par l'espèce. Les débats ont permis d'aboutir à une conclusion similaire à celle de la table ronde organisée à Strasbourg le 7 octobre dernier (Cf. dans cette rubrique « Table ronde sur le thème du lynx dans le massif vosgien »).

Les connaissances scientifiques et techniques sur la biologie du lynx et sur la manière de résoudre les problèmes posés par cette espèce ont progressé. Même si la connaissance sur le statut du lynx peut être encore améliorée, en revanche, le débat sur la politique de conservation de l'espèce stagne et se limite souvent à une opposition entre « pro- et anti-lynx ». Les arguments des « pour » et des « contre » sont bien connus et varient peu. Il s'agit souvent de prise de position individuelle. La problématique de la conservation du lynx doit être replacée dans un débat de société plus large.

### ▲ Pétition contre le lynx

Une pétition de 3 pages, intitulée « Le lynx, exterminateur de la faune... ça suffit » rédigée à l'attention de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin par le Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) du Hohneck, a été diffusée le 14 octobre 2000. Les chasseurs de ce GIC pensent

que la prédation d'une « douzaine de lynx au moins dans la vallée de Munster » serait à l'origine de la « chute vertigineuse » des effectifs de chevreuils, « sans doute de plus de 50% au cours de la dernière année », et sera également à l'origine de la « disparition du coq de bruyère » mais également des « chamois, cerfs, lièvres et sangliers ». Ils rappellent que « les locations de chasses représentent une part substantielle des ressources communales, supérieure dans la majeure partie des cas à ce jour aux produits d'exploitation forestière. Un manque à gagner important en perspective, qui ne sera pas sans conséquence dans la gestion du budget des communes, avec une répercussion directe sur les impôts locaux ». Les chasseurs du GIC du Hohneck exigent « le retrait immédiat et sans condition des lynx qui seraient éventuellement encore munis de collier émetteur et la mise en place immédiate d'une procédure pour la capture ou l'élimination de tous les lynx non porteurs de collier émetteur ». Ils concluent en indiquant : « Il serait enfin souhaitable, pour éviter que ce genre de catastrophe écologique ne se reproduise dans d'autres cas de figure, que le pouvoir politico-technocratique en place qui rêvait sans doute de réinstaller la préhistoire dans nos forêts vosgiennes alors que c'est le vide cynégétique qu'il obtient, veuille bien recueillir et tenir compte de l'avis des hommes de terrain que nous sommes et qui n'auraient à aucun moment cautionné de telles aberrations. C'est ce qu'on appelle la démocratie ! ».

Le 4 décembre 2000, le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) a demandé à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, de « condamner vivement la pétition lancée par certains chasseurs pour l'extermination du lynx dans les Vosges, et mettre en place, des systèmes de surveillance destinés à prévenir les destructions illicites ». Il a également informé l'ensemble des maires de la vallée de Munster de son opposition à cette pétition.

## POUR EN SAVOIR PLUS SUR...

### ◆ **Survie des individus blessés et mortalité non-naturelle du lynx pardelle (*Lynx pardinus*) dans le sud du centre de l'Espagne.**

GARCIA-PEREA A. (2000) – Survival of injured Iberian lynx (*Lynx pardinus*) and non-natural mortality in central-southern Spain. *Biological Conservation*, **93** : 265-269.

Les auteurs indiquent en introduction qu'aucune étude scientifique n'a traité de la survie et du succès de reproduction en milieu naturel des animaux blessés ou handicapés. Cette étude porte sur 44 lynx pardelle, dont les cadavres ont été collectés dans le sud du centre de l'Espagne entre 1960 et 1983. Les autopsies montrent que différents lynx ont survécu à de sérieux traumatismes physiques. Certains lynx se sont reproduit malgré des traumatismes physiques importants, comme l'amputation d'un membre. Les auteurs indiquent également que, comme dans le Parc National du Donana, le piégeage (pour le contrôle des prédateurs et la capture des lapins) est la principale cause non-naturelle de mortalité rencontrée dans le sud du centre de l'Espagne au cours de la période considérée.

### ◆ **L'efficacité des leurres odorants et de pièges à poils pour détecter la présence du lynx (*Lynx canadensis*).**

McDANIEL G. W., McKELVEY K. S., SQUIRES J. R. and RUGGIERO L. F. (2000) – Efficacy of lures and hair snares to detect lynx. *Wildlife Society Bulletin*, **28** (1) : 119-123.

Les gestionnaires de la faune cherchent souvent à mettre au point des méthodes peu coûteuses pour détecter la présence du lynx sur de vastes territoires. Les auteurs ont testé l'efficacité d'un système de récolte de poils de lynx permettant de déceler la présence du lynx du Canada (*Lynx canadensis*). Ce système se compose d'un « piège à poils » (morceau de tapis hérissé de petits clous), fixé à 50 cm du sol sur un arbre, et imprégné de leurres odorants. Les leurres servent à attirer les lynx et sont censés déclencher un comportement de frottement du lynx sur le piège à poils. Les leurres commerciaux testés ont été des extraits de glande anale de castor (*Castor canadensis*), de l'huile synthétique de « catmint » (plante aromatique du genre *Nepeta*) et trois leurres du commerce. Les leurres ont été placés le long de 78 transects, les cinq leurres différents étant disposés au hasard sur chaque transect. La présence du lynx a été détectée sur 45% des transects. Les pièges à poils arrosés d'extrait de glande anale de castor ou d'huile synthétique de catmint ont été fréquentés significativement plus souvent par les lynx. Le taux de détection relativement élevé montre que l'utilisation de leurres disposés le long de transect était une méthode efficace pour déceler la présence du lynx dans une région.

### ◆ **La sélection des sites de mise-bas par le lynx pardelle (*Lynx pardinus*), espèce menacée : implication pour sa conservation.**

FERNANDEZ N. and PALOMARES F. (2000) – The selection of breeding dens by the endangered Iberian lynx (*Lynx pardinus*) : implication for its conservation. *Biological Conservation* **94** : 51-61.

Le choix des sites de mise-bas par le lynx pardelle (*Lynx pardinus*) a été étudié dans le Parc National de Donana. Toutes les portées ont été trouvées à l'intérieur de troncs d'arbre creux, disposant de vastes cavités (superficie moyenne de la cavité = 0.4 m<sup>2</sup>). Plus tard, les femelles déplacent leur portée dans de vastes zones buissonneuses (superficie moyenne = 201.7 m<sup>2</sup>), capables d'assurer une bonne protection. Il est montré que le choix du site de mise-bas était déterminé essentiellement par la nature physique de la tanière, et assez peu par les caractéristiques de l'habitat environnant (densité en proie ou structure de la végétation).

## LES DONNEES

### LES DONNEES

En 2000, 426 informations ont été portées à la connaissance des correspondants du réseau-lynx (Tableau II). Après examen et vérification, 82 d'entre elles ont été écartées car non caractéristiques (information non confirmées, n=27), insuffisamment documentées (non-identifiées, n=21) ou encore douteuses (n=34). Les données retenues ont été collectées pour 80% d'entre elles (n=275) dans le Massif jurassien, 13.7 % (n=47) dans le Massif vosgien et 6.3 % (n=22) dans le Massif alpin. Ces proportions sont similaires à celles observées en 1999. En 2000, les indices de présence les plus couramment recueillis ont été dans le Massif jurassien, les proies domestiques (59.3 %, n=163), puis les observations visuelles (19.3 %, n=53). Dans les Massifs alpin et vosgien, les observations visuelles ont été les plus nombreuses (Massif alpin : 54.5%, n=12 ; Massif vosgien : 57.5%, n=27) (Tableau III). Rappelons que les observations visuelles retenues sont dans la majorité des cas des données jugées « Probables », c'est à dire sans preuve technique (photo), permettant aux correspondants de certifier la donnée.

#### ► L'aire de répartition

La carte 1 montre l'aire de présence du lynx établie à partir des données confirmées et probables collectées en 1999 et 2000. Cette cartographie est provisoire. Elle sera complétée par les données obtenues en 2001. Nous vous rappelons en effet que l'évolution de la présence du lynx est étudiée par période de 3 ans.

#### Massif alpin

L'aire de présence du lynx couvre une superficie totale de 2 637 km<sup>2</sup>, soit une augmentation de 120% depuis la cartographie éditée dans le bulletin n°5. Cette aire est constituée de nombreux petits « îlots de présence », localisés principalement dans les 5 départements des Alpes du nord. Ces îlots de présence sont situés dans leur grande majorité, dans les pré-alpes. Ils couvrent une petite portion des grands massifs forestiers du Chablais (324 km<sup>2</sup>), des Aravis (162 km<sup>2</sup>), des Bauges (126km<sup>2</sup>), de la Chartreuse (423 km<sup>2</sup>) et du Vercors (387 km<sup>2</sup>). Plus au sud, la présence du lynx a été relevée dans le département des Alpes de Haute-Provence au nord du Massif des Monges et dans la région du Ht-Verdon. Ces

deux sites sont distants de plus de 60 km en ligne droite, et aucune donnée n'a été collectée entre ces deux massifs.

Dans les mois à venir, l'attention des correspondants du réseau devra porter sur l'ensemble du Massif alpin et en particulier dans les vastes massifs forestiers où aucune donnée n'a été recueillie depuis 1999 (Chablais, Bauges, extrémité nord du Vercors (38), et d'une façon générale sur l'ensemble des départements de la Drôme, des Htes-Alpes et des Alpes de Hte-provence).

#### Massif jurassien

L'aire de présence du lynx couvre une superficie totale de 6 975 km<sup>2</sup>, soit une augmentation de 128 % depuis la cartographie éditée dans le bulletin n°5. Au sud de la latitude de BESANCON (25), l'aire, compacte sur 6 030 km<sup>2</sup>, couvre la majorité des massifs montagneux et forestiers. En revanche, au nord de la latitude de BESANCON, l'aire de présence du lynx est morcelée. La présence a été notée dans la vallée du Dessoubre (25), à l'extrême Ouest des Monts du Lomont (25), dans la région de Beaucourt (90) et dans le Sundgau (67).

Dans les mois à venir l'attention des correspondants devra porter principalement sur les secteurs suivants : : les régions de Cerdon (01), Nivollet-Montgriffon (01), Gd-Abergement (01), Echallon (01), Morbier (39), des forêts des Moidons (39), de la Joux (39) et d'une façon générale sur l'ensemble du département du Doubs.

#### Massif vosgien

L'aire de présence du lynx couvre une superficie totale de 2 340 km<sup>2</sup>, soit une augmentation de 136 % depuis la cartographie éditée dans le bulletin n°5. Une aire de présence continue est observée sur le versant Alsacien des Vosges moyennes (513 km<sup>2</sup>) et du sud (1 665 km<sup>2</sup>). En revanche à l'ouest de cette aire de présence compacte, la présence du lynx est notée de façon isolée, dans la région de BAINS-LES-BAINS (88) et de PLOMBIERES-LES-BAINS (88).

Dans les mois à venir, l'attention des correspondants devra porter particulièrement sur les versants Franc-comtois et Lorrain du massif vosgien, mais également dans les Vosges du Nord où aucune donnée n'a été collectée depuis 1999.

Photo : PATRICE BAUDELET



(3a) - L'analyse BAUDET (BAUDET) a permis d'identifier les caractéristiques de mou-

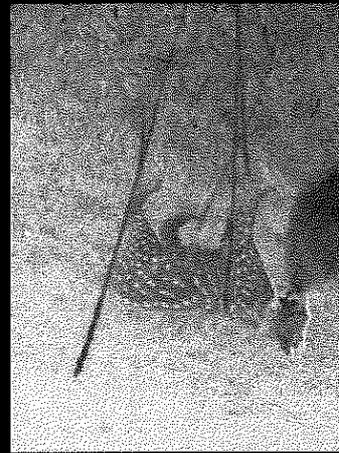


les bas des toiles de  
à l'écoulement des  
de brédation dans ces  
de l'élevage et de l'élevage  
EU 5001, une st-  
ST-THIEBAUD (n=2)  
brédation de MOITGE-  
n'est pas de MOITGE-  
de l'élevage, des emplacements  
concernés sur les sec-

dues ont été effectuées, totalisant 21 les  
différentes. Deux toiles d'un moins 10 affa-  
blement à l'élevage des ruminants a été brie-  
et le nombre total d'affaires a continué à aug-  
menter en 1987 à 114 affaires en 1988. En 5000,  
toiles est basse biologiquement de 25 affa-  
le nombre de ruminants élevés sur ces  
bas au moins 10 affaires par an (Tableau V).  
différence de 2 toiles de ruminants concernés  
tion a été que l'année 1988 à l'élevage bio-  
logique de 20 à 103 affaires. Cette augmen-  
tation d'affaires de l'usage a été précédée d'un  
dans le massif jurassien, depuis 1988, le nom-  
bre de ruminants élevés a été de 31 affaires.  
dans le secteur brédationnel décrit ont  
été de CHEVIGNY (3a) et CHEVIGNY (3a) et  
de au moins 2 affaires (Tableau IV). Les com-  
munes de l'Alsace. Dix communes différentes ont totali-  
sées de ruminants entre les élevages de la Vallée  
dans un seul secteur de 1 100 ha localisé dans  
le massif jurassien et dans 40% des cas (n=80)  
dans le massif jurassien (n=118) dans le dépar-  
tement de l'Alsace. Les affaires ont été consi-  
dérables dans le massif jurassien (n=103) (Tableau III).  
ont été élevés dans deux de 20% des cas  
ou biologiques (judges bas les correspondants)  
sur le secteur domestique (affaires continues)  
En 5000, les cas de brédation de l'usage

du  
→ La brédation sur le secteur domestique

et l'analyse DEFLAVI (DEFLAVI) a permis d'identifier les caractéristiques de mou-  
Photo 2 : L'usage biométrique a permis



de ruminants  
les secteurs de l'élevage concernés  
nouvelles régions et d'un  
la surveillance des cas de  
l'élevage toute biométrique  
dans le département de  
L'ALSACE (n=1) et  
BOIS (n=8) dans le dé-  
partement de l'Alsace sur les com-  
munes de l'Alsace (2-3 affaires) ou  
dans le département de l'Alsace  
affaires ont été moins c-

30	50	344
1	4	41
1	4	1
0	5	30
	1	4
12	14	512
1	8	104
4	3	54
4	3	12
4	5	55
1	1	2
		2
3	1	2
		4
		3
Indice Donnée avec	Indice Donnée avec	TOTAL

TOTAL		101	1	32	3	05
LOGSIEI	TOTAL	1		8		51
	88	1		1		2
	88			1		51
	01					2
LUBASSIEN	TOTAL	103	1	50	3	23
	30	118	1	55	5	30
	52	8				0
	10	11		4	1	8
AGYI	TOTAL	3		1		15
	47					3
	13			1		4
	38					1
	02	1				3
	40	2				1
MASSIF	DEPT	Prote domesique	Capitale	Emprise(s)	Capitale	Observation
Type d'INDICE						

(es) pour l'analyse

de la présence du flux

Tableau III : Nature des données retenues (confirmées et probables)

(1) Etablie confirmée et probable

344	450
41	08
1	0
30	21
4	8
512	305
104	512
54	52
12	05
55	20
2	13
2	1
2	11
	3
4	11
3	2
FLUX (1) PRESENCE	GENERAL
TOTAL	

TOTAL		101	1	34	51	15
LOGSIEI	TOTAL	11	30	10	1	4
	88	3	4		5	
	88	13	53	10	3	5
	01	1	3		5	5
LUBASSIEN	TOTAL	200	12	8	0	10
	30	142	04	2	0	1
	52	0	12		0	1
	10	04	11	3		5
AGYI	TOTAL	5	50	10	2	13
	47		2	5	5	4
	13	1	4	1		1
	38	1	4	1	5	3
	02		4	1	1	1
	40		4	10		3
MASSIF	DEPT	Confirmée	Probable	Douteuse	Identifiée Non-	mée Confir- Non-
FIABILITE						

nts en 5000

Tableau II : Nombre d'informations vérifiées par les correspondants

Республика Беларусь  
Республика Беларусь



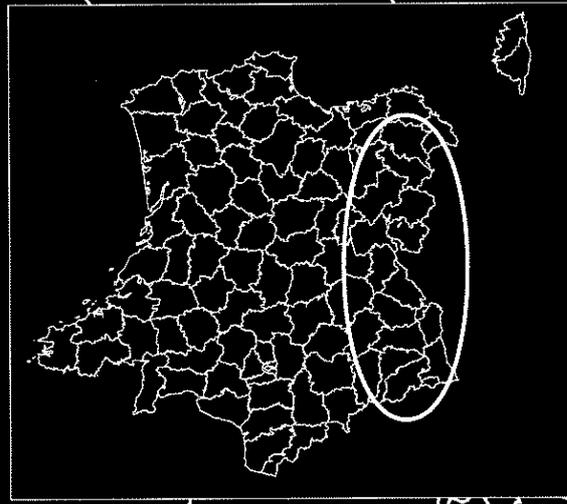
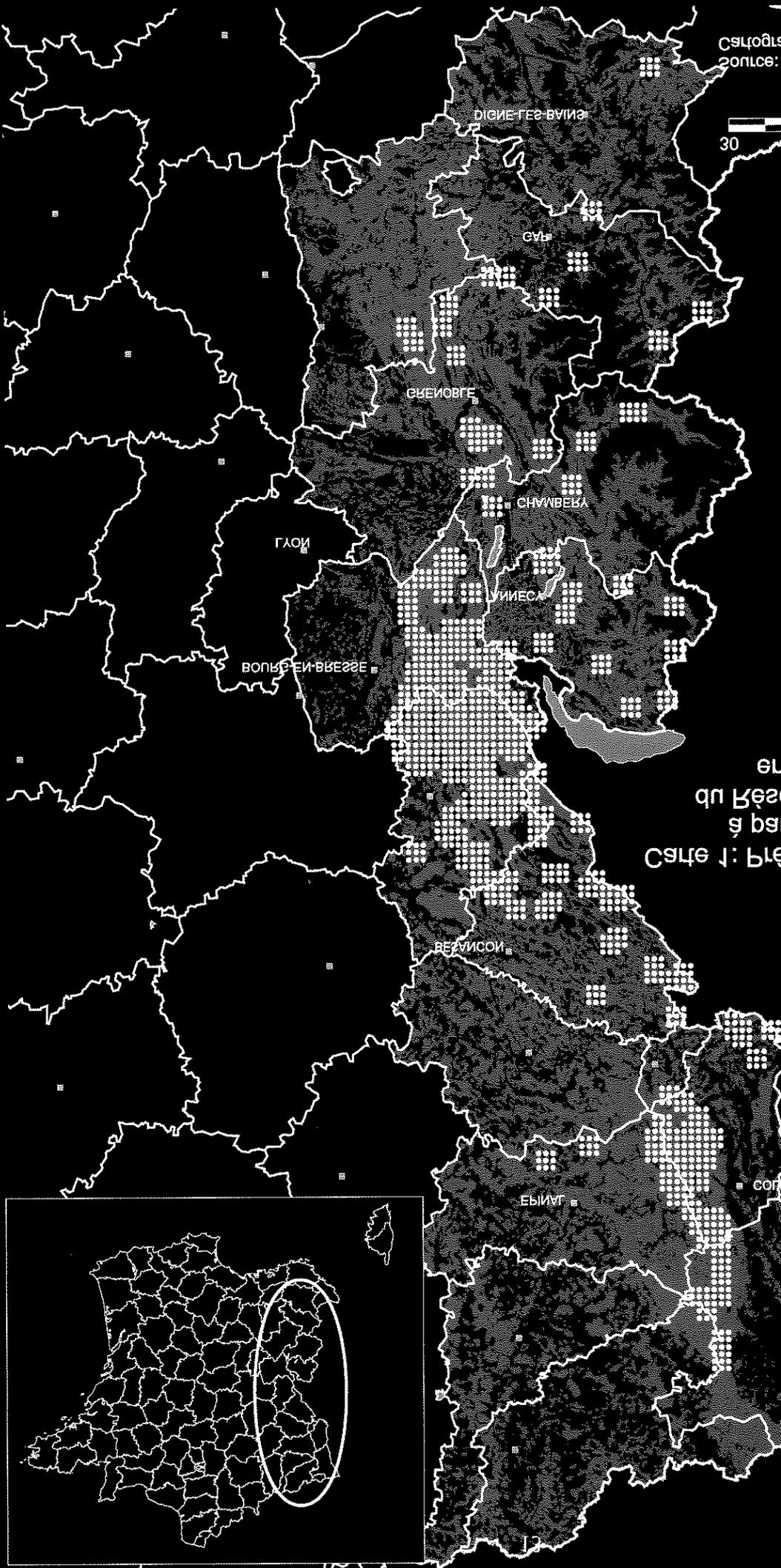
Республика Беларусь  
Республика Беларусь



1988 et 2000  
année de collecte  
des données  
présence de laux identifiées

et  
de laux  
à base  
Carte 1: Pré

STRAZBOURG



**Tableau IV : Liste des communes ayant subi au moins 5 attaques de lynx sur le cheptel domestique en 2000**

DEPARTEMENT	COMMUNE	FIABILITE		TOTAL
		Confirmée	Probable	
AIN	CONTREVOZ	7		7
	CORVEISSIAT	9	1	10
DOUBS	MONTLEBON	4	2	6
JURA	CERNON	27	1	28
	CEZIA	6		6
	CHEMILLA	30	1	31
	ECRILLE	5	1	6
	ETIVAL	4	2	6
	LARRIVOIRE	5	2	7
	ST THIEBAUD	4	1	5

**Tableau V : Evolution du nombre d'attaques (confirmées ou probables) de lynx sur le cheptel domestique dans 5 secteurs différents du massif jurassien, de 1996 à 2000.**

Sec-teur N°	DEPT	COMMUNES CONCERNEES	Superficie (en ha)	1996	1997	1998	1999	2000
1	01	La Burbanche, Cheignieu La B., Contrevoz, Innimond, Lompnas, Ordonnaz, St Germain les P.	8854	6	8	11	14	9
2	01/39	Sonthonnex La M., Corveissiat, Gd Corent, Hautecourt R., Aromas	8431	6	36	13	12	10
3	39	Chatel de J., Crenans, Les Crozets, Etival, Moirans en M., Les Piards.	7622	5	12	12	16	6
4	39	Arinthod, Cernon, Cezia, Chemilla, Onoz, Vescles	7681	5	14	25	49	66
5	39	Dessia, Dramelay, Lains, Montagna le T., Montrevel, St Julien, Villechantria, Villeneuve les C.	6003	8	8	30	23	5
<b>Total des attaques dans les secteurs avec au moins 10 attaques</b>				<b>0</b>	<b>62</b>	<b>91</b>	<b>114</b>	<b>76</b>
<b>% du nombre total d'attaques enregistrées dans le massif Jurassien</b>				<b>0,0</b>	<b>56,9</b>	<b>68,9</b>	<b>72,2</b>	<b>46,6</b>

*Données ne pouvant être utilisées sans l'accord du Réseau Lynx*